

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**PROCLERO - Action C (ISIN : FR0011136563)****Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MANDARINE GESTION**

Nom de l'initiateur : Mandarine Gestion

Site internet : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le +33 (01) 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. Mandarine Gestion est agréée en France sous le n° GP-08000008 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/03/2026

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-universe » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques extrafinancières au sein de leur secteur, ainsi que dans celles démontrant une forte valeur ajoutée au regard des principes de la Doctrine Sociale de l'Eglise (ci-après, la « DSE »). Le processus de sélection des titres repose sur l'application successive de deux filtres extra-financiers : un premier filtre issu des exigences du Label ISR et un second filtre fondé sur les principes de la DSE. Ces filtres sont appliqués en amont du processus d'investissement, avant l'analyse des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, seuls les titres satisfaisant aux critères extra-financiers sont éligibles à l'investissement. Mandarine Gestion complète ses analyses internes par des études sectorielles et thématiques, ainsi que par les prestations de prestataires spécialisés : ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et Glass Lewis.

La définition du périmètre investissable du fonds s'appuie sur des critères extrafinanciers inspirés de la Doctrine sociale de l'Église et notamment des orientations du document Mensuram Bonam (2022). Le processus de sélection se décompose en deux étapes complémentaires : une analyse quantitative suivie d'une évaluation qualitative. Cette méthodologie vise à garantir un discernement éthique rigoureux conforme aux principes de la DSE.

L'univers de départ obligations est composé d'environ 1050 émetteurs, incluant des émetteurs de l'indicateur ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE BofA Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) disposant d'un suivi et d'une notation via le système propriétaire ESG-View. Les émetteurs non suivis et/ou non notés sont exclus de l'univers analysé. L'ensemble des émetteurs de cet univers fait l'objet d'une analyse selon les critères extra-financiers par l'équipe ISR interne de la société de gestion, selon les étapes suivantes : 1/ En accord avec les lignes directrices du Label ISR, le fonds exclut : les émetteurs du secteur des énergies fossiles concernées, les émetteurs qui contreviennent aux normes internationales, les émetteurs impliqués dans la production de tabac, les armes controversées et le charbon. Par ailleurs, le fonds exclut les activités considérées comme « à éviter

», telles qu'identifiées dans l'annexe 2 du document Mensuram Bonam. Ces activités sont détaillées aux pages 27 et 28 de la politique d'exclusion, disponible à l'adresse suivante : https://www.mandarinegestion.com/uploads/reg/reg_mandarine_armes-controversees-politique_fr.pdf. Par ailleurs, sans conduire systématiquement à une exclusion, une attention particulière est portée aux activités dites « préoccupantes » : également détaillées dans cette annexe. Les entreprises concernées sont placées sous surveillance (en « Alerte ») et peuvent faire l'objet d'une analyse approfondie. 2/ Sont exclus les émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). 3/ Les deux filtres de sélection ISR et DSE sont ensuite appliqués successivement : ISR : Exclusion des émetteurs présentant les notes ESG-View les plus faibles (sur une échelle allant de -2 à 2) afin d'atteindre un taux d'exclusion de 30% à compter du 1er janvier 2026, en nombre d'émetteurs ou en poids, en complément des exclusions précédentes DSE : Les émetteurs placés sous surveillance (activités « préoccupantes ») peuvent faire l'objet d'une analyse qualitative approfondie, pouvant conduire à une exclusion après discernement.

L'univers de départ actions est composé d'environ 1500 émetteurs, incluant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que l'ensemble des valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. 1/ Dans un premier temps, sont exclus de l'univers les émetteurs exerçant des activités considérées comme « à éviter », telles qu'identifiées dans l'annexe 2 du document Mensuram Bonam et détaillées aux pages 27 et 28 de la politique d'exclusion, disponible à l'adresse suivante : https://www.mandarine-gestion.com/uploads/reg/reg_mandarine_armes-controversees-politique_fr.pdf. 2/ Sont également exclus les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics 3/, Une approche quantitative permet ensuite d'éliminer les entreprises les moins bien notées par le système de notation propriétaire ESG View. Les trois derniers déciles sont ainsi exclus, correspondant aux 30 % des titres ayant les notations les plus faibles. La note ESG View repose sur une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. Dans ce cadre, l'équipe ISR présente ses travaux lors d'un comité mensuel réunissant des associations et organisations non gouvernementales, afin de débattre des enjeux extra-financiers exposés. A l'issue de ces comités, l'équipe ISR identifie, les sociétés ayant les meilleures pratiques et peut ajuster les notes ESG View en conséquence. Le niveau d'exigence est renforcé pour les secteurs considérés comme particulièrement sensibles sur les plans social et environnemental. En complément, les émetteurs placés sous surveillance (activités « à éviter ») peuvent faire l'objet d'une analyse qualitative approfondie, pouvant conduire à une exclusion après discernement.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 30% de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune

répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.
Indicateur de référence : 80% ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return

Affectation des revenus : Capitalisation

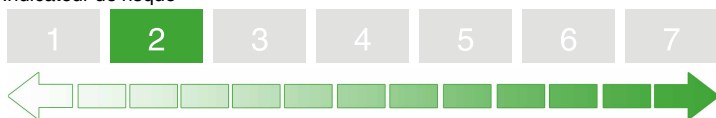
Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.mandarine-gestion.com/france/fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Mandarine Gestion - 30 avenue Kléber - 75016 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur:
Risque de crédit

Risque de perte en capital

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 090 €	8 090 €
	Rendement annuel moyen	-19.08%	-6.81%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 540 €	9 210 €
	Rendement annuel moyen	-14.61%	-2.70%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 440 €	10 280 €
	Rendement annuel moyen	4.43%	0.92%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 810 €	12 130 €
	Rendement annuel moyen	18.07%	6.64%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre juin 2020 et juin 2023 et favorable entre septembre 2022 et septembre 2025.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si Mandarine Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	143 €	448 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.43%	1.44% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.37% avant déduction des coûts et de 0.92% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.26% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	126 Euro
Coûts de transaction	0.17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	17 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% de la surperformance de la SICAV par rapport à son indicateur de référence composé à 80% de l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index et à 20% de l'indice Euro Stoxx Net Total Return, même si la performance de la SICAV est négative. maximum de la surperformance du FCP au-delà de l'indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 Euro
Commissions de performance	15% de la surperformance de la SICAV par rapport à son indicateur de référence composé à 80% de l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index et à 20% de l'indice Euro Stoxx Net Total Return, même si la performance de la SICAV est négative.	0 Euro

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Mandarine Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Mandarine Gestion : veuillez contacter la société Mandarine Gestion, par courriel (serviceclient@mandarine-gestion.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité – Mandarine Gestion – 30 avenue Kléber - 75016 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes chiffres incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Modalités de partage : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. La société de gestion s'engage également à verser annuellement à Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement d'enseignement supérieur, 50% des commissions de surperformance. Ces versements annuels se feront sous la forme de dons. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Mandarine Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Mandarine Gestion qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.